



Statistique sur la violence domestique en Suisse – Vue d'ensemble

Surveillance

Il n'existe pas de statistique à l'échelle nationale sur la violence domestique; fait aussi défaut un système institutionnalisé de rapports relatifs à la violence ou à la violence domestique. Les statistiques disponibles ne reflètent que dans une mesure limitée l'ampleur des actes violents survenant dans le cadre familial. Elles ne prennent en effet en compte que les cas dénoncés. Des enquêtes représentatives comme l'étude de Martin Killias et al.¹ livrent des indications sur l'étendue de la violence domestique ou de la violence dans le contexte social de proximité qui incluent aussi les chiffres noirs.

Statistique policière de la criminalité (SPC)²

La statistique policière de la criminalité SPC de la Suisse rassemble les statistiques collectées par les polices cantonales. D'une part, elle ne contient qu'une sélection d'infractions punissables en vertu du CP; d'autre part, elle ne renseigne pas sur la relation entre victime et auteur. A l'heure actuelle en révision, la SPC doit par la suite permettre des évaluations spécifiques sur la violence domestique. La première nouvelle SPC de la Suisse ne sera cependant pas à disposition avant 2009. Quelques cantons comme Zurich réalisent depuis peu leur propre statistique policière sur la violence domestique.

Statistique des condamnations pénales³

La statistique recense tous les jugements définitifs en Suisse qui ont été inscrits dans le Registre pénal. (L'inscription dans le Registre pénal porte sur les condamnations pour crime, délit et infractions sanctionnées par un emprisonnement.) Mais les chiffres-clés concernent seulement le sexe, l'âge, la nationalité, le fondement juridique et le type de sanction. Ils ne donnent aucune information sur la constellation relationnelle entre victime et personne condamnée.

Statistique de l'aide aux victimes⁴

La statistique de l'aide aux victimes recense, à partir de l'année 2000, toutes les consultations des centres reconnus d'aide aux victimes et tous les décisions prises par les autorités cantonales en matière d'indemnisation et de réparation morale. Comme le recours à l'aide aux victimes ne dépend pas d'une dénonciation auprès de la police, cette statistique contient aussi des cas ne figurant pas dans la SPC. La statistique de l'aide aux victimes a une force explicative concernant la violence dans la sphère familiale, y compris l'ex-partenaire (donc aussi celle exercée contre les enfants), mais ne dit rien de la violence dans les couples non mariés. La statistique contient des informations sur les faits relevant du droit pénal, sur le canton et l'année où s'est produit le fait, s'il s'agit d'un fait unique ou répété et sur le milieu de l'auteur. Elle renseigne en outre sur le type d'aide apportée (notamment protection et hé-

¹Martin Killias, Mathieu Simonin, Jacqueline De Puy : Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan – Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS), Stämpfli Verlag Berne, 2005.

² <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>

³ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>

⁴ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>

bergement) et sur les prestations financières accordées dans le cadre de l'aide d'urgence et d'une aide suivie (notamment hébergement d'urgence).

Statistique médicale des hôpitaux⁵

Ce recensement complet des cas de séjour stationnaire et semi-stationnaire dans les hôpitaux et cliniques psychiatriques suisses inclut notamment les diagnostics de sortie. Les mauvais traitements infligés par le conjoint ou le partenaire sont aussi enregistrés. Dans la pratique, l'attribution d'une cause n'est pas chose simple, la codification des causes externes étant en outre plutôt de faible qualité. Les données ont permis de quantifier et de décrire, quoique de façon approximative, les cas de violence dans le couple traités en milieu stationnaire ou semi-stationnaire.

25.10.06

⁵ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/gesundheit.html>